

Trois projets de Center Parcs contestés en régions

LESECHOS FR Le 03/06/2014 à 14h04

Les opposants des projets de parc ludo-aquatique pointent les atteintes aux zones humides mais aussi les subventions versées par les collectivités.

En régions, les allégations écologiques de Pierre&Vacances passent moins bien qu'à Paris. Les projets de sa filiale Center Parcs braquent les associations de défense de l'environnement. Les deux aménagements près de Poligny (Jura) et sur le site de la forêt du Rousset (Saône-et-Loire) comptant 400 hébergements chacun doivent être terminés pour l'été 2018. La Confédération des associations de protection de l'environnement et de la nature (Capen) de Saône-et-Loire vient de fédérer un collectif regroupant notamment la Confédération paysanne, Europe Ecologie-Les Verts et le Front de gauche. Elle menace de multiplier les recours à l'occasion des procédures publiques: révision des plans locaux d'urbanisme, enquêtes publiques...*"Il n'y a aucune transparence, on veut masquer des coûts supplémentaires: accès routiers, assainissement, gestion des déchets, mais également de graves atteintes à la ressource en eau"*, s'insurge Thierry Grosjean, son président. *"On nous annonce 300 emplois, mais, à part ça, le projet nous semble très vague. Nous voulons en savoir plus"*, ajoute Véronique Guislain, membre du collectif Le Pic noir, une association collégiale qui regroupe aujourd'hui 280 adhérents et associations contre le projet jurassien. Le Pic noir vient de désigner 5 commissions qui planchent depuis ce début de semaine à la fois sur les questions environnementales (résistance d'un dôme chauffé à 20 degrés dans une zone froide; sous-sol karstique perméable), mais aussi sur la pérennité des emplois et l'usage des subventions. La question des subventions publiques interpelle également les opposants et citoyens inquiets de ces deux sites voisins de Bourgogne et Franche-Comté, qui aimeraient que soit aussi étudiée la solution d'un tourisme plus durable, impliquant la population. Les deux projets sont chiffrés à 170 millions d'euros, dont 66 pour les équipements portés en grande partie par des SEM impliquant les collectivités locales.

Calendrier maintenu

En Isère, opposants et partisans attendent, d'ici à un mois, les conclusions de l'enquête publique qui s'est achevée le 28 mai. Le projet de Center Parcs se trouve dans la forêt de Chambaran, sur la commune de Roybon. Le protocole d'accord signé en 2009 avec le conseil général présidé par André Vallini, actuel secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale, prévoyait des aides d'au moins 37,4 millions des collectivités, pour un investissement global de 370 millions d'euros. Le groupe Pierre & Vacances, estimant que les autorisations relevant de la Loi sur l'eau et des espèces protégées seront rapidement obtenues, maintient son calendrier et une ouverture à l'été 2017. Les opposants, eux, affirment que la localisation est une "aberration", selon les termes de Francis Meneu, président de la Frapna Isère. *"Dans ce même lieu une solution alternative aurait pu être cherchée au lieu de bâtir un projet, pile sur une zone humide, tête de bassin versant de l'Herbasse et de la Galaure, qui constitue un véritable "château d'eau"*. De son côté, la Fédération de pêche de la Drôme regrette notamment la destruction de zones humides et craint une accentuation des phénomènes de crue. *"Au titre de la Loi sur l'eau, une jurisprudence Center Parcs se profile"*, prédit Francis Meneu.